

ACTUALITE CONVENTIONNELLE CCN 66

Chèr(e)s Collègues,

Nous vous informons que la **Fédération CFTC Santé sociaux** participera de nouveau à la Commission Nationale Paritaire de Négociation de notre convention collective.

Comme vous le savez, suite à la loi EL KHOMRI, un processus de fusion des branches professionnelles a débuté.

C'est précisément dans ce cadre que nous avons fait valoir notre droit.

Récemment, les conventions collectives du 15 mars 1966 et des médecins spécialistes ont entamé un processus de fusion.

Il s'avère que la **CFTC Santé Sociaux** est représentative dans la convention des médecins spécialistes.

Par conséquent, comme le stipule le cadre légal, il est indiqué que dès lors qu'une fusion est envisagée, les organisations syndicales représentatives dans l'une des deux branches fusionnées participent de droit aux travaux de mise en conformité.

C'est à cet effet, que le syndicat employeur NEXEM a répondu favorablement à notre correspondance en nous conviant aux futures séances de négociations.

Pour la **CFTC**, cette décision vient conforter notre volontarisme qui a pour objectif de vous informer et de vous représenter tel a été le sens de notre action en sollicitant le syndicat employeur.

La prochaine séance de négociation est programmée le 24 Janvier 2019.

Comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous vous informerons par l'élaboration d'un compte-rendu mettant en exergue notre positionnement et les actions envisagées.

En vous remerciant, Chèr(e)s Collègues, pour votre attention et votre confiance.

Ali LAAZAOUI

Responsable Fédéral du secteur

